



HAL
open science

Disparaître au Mexique : de la nécropolitique aux mobilisations sociales

Sabrina Melenotte

► **To cite this version:**

Sabrina Melenotte. Disparaître au Mexique : de la nécropolitique aux mobilisations sociales : De la nécropolitique aux mobilisations sociales. FMSH/IRD/ANR/URMIS. Sabrina Melenotte (dir.), Mexique. Une terre de disparu.e.s, FMSH, pp.20-27, 2021. hal-03979688

HAL Id: hal-03979688

<https://hal.science/hal-03979688>

Submitted on 8 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Disparaître au Mexique. De la nécropolitique aux mobilisations sociales

—◆◆◆— Sabrina Melenotte —◆◆◆—

Le Mexique traverse une période pour le moins paradoxale : celle d'une démocratie entamée dès la fin des années 1980, qui connaît depuis quinze ans des violences extrêmes et massives. Depuis 2006 et la « guerre contre le narcotrafic », le pays est devenu une « terre de disparu.e.s ».

L'énigme de la disparition

À la question « Pourquoi tant de gens disparaissent-ils au Mexique ? », il est difficile de répondre simplement tant les réalités sont diverses.

Les motifs des disparitions recouvrent un spectre large allant des disparitions dites « forcées », pour motifs politiques et répressifs de l'État, à des règlements de compte et des luttes territoriales au sein du crime organisé, mais aussi pour des motifs plus « ordinaires », des vengeances familiales, amoureuses, des règlements de compte entre groupes rivaux, des dettes non payées, des enlèvements en échange de rançons, ou tout simplement le fait d'être au mauvais endroit au mauvais moment. Nous n'épuiserons pas dans ce *mook* les situations très hétérogènes des disparitions, mais donnerons à voir ce spectre large et les façons dont une société vit « avec » tant de mort.e.s et de fantômes.

La disparition d'une personne est une énigme en soi : elle impose la présence de l'absent.e parmi les vivant.e.s, et les hante. Dans un contexte de conflit, la disparition brutale est d'autant plus énigmatique pour la société des vivants qu'elle laisse des « fantômes » (Delaplace, 2018) et des âmes en errance (Losonczy et Robin Azevedo, 2016 ; Delacroix, 2018) qui n'ont pas eu le temps de faire leurs adieux ou de se repentir. Ce pouvoir qu'ont les disparu.e.s en fait de réels sujets politiques. Il aboutit à l'élaboration de stratégies, de quêtes individuelles et collectives des vivant.e.s pour résoudre l'énigme de la disparition et qui circulent courageusement entre ces deux mondes, dans un espace fantomatique entre la vie et la mort. Face

à une telle incertitude, « faire apparaître » (Claverie, 2011) les corps, vivants ou morts, est la condition *sine qua non* pour le deuil des familles, l'exigence de vérité sur le passé et de justice pénale et sociale.

Une terre de disparu.e.s en chiffres

Devenu « terre de disparu.e.s », le Mexique affronte depuis 2006 une crise politique et sécuritaire sans précédent depuis la Révolution mexicaine (1910-1920). En un peu plus d'une décennie, la lutte officielle contre le narcotrafic impulsée en 2006 par l'ancien président Felipe Calderón Hinojosa (2006-2012) aboutit à un solde macabre : au moins 352 093 mort.e.s (INEGI) et 90 000 disparu.e.s, 10 féminicides par jour, plus de 70 000 migrant.e.s en transit dans le pays, dont on ne connaît pas la localisation, près de 39 000 (52 000 selon des sources non-gouvernementales) cadavres accumulés par l'État sans identification, et 3 631 fosses clandestines localisées par les autorités, et plus encore par les familles de disparu.e.s qui cherchent inlassablement.

Ces chiffres sont très incertains et incomplets car ils ne tiennent compte que des plaintes formelles déposées auprès des autorités compétentes et sont donc largement inférieurs à la réalité ; ils sont en cours d'actualisation permanente, notamment sous le gouvernement d'Andrés Manuel López Obrador, soucieux de présenter des chiffres actualisés pour gager de son action institutionnelle.

Bien qu'ils soient encore sous-estimés et problématiques, les chiffres officiels montrent une nette explosion des homicides et des disparitions à partir de 2008.

Les disparitions s'inscrivent dans une histoire de répressions politiques qui puise dans une tradition autoritaire de l'État mexicain



« Faire disparaître » une personne est l'une des modalités des violences extrêmes qui se conjugue à d'autres méthodes de mise à mort singulièrement cruelles. On retrouve ces pratiques violentes dans différents contextes socio-politiques et historiques, allant du nazisme (décret nazi « Nuit et Brouillard » de 1941) aux disparitions contemporaines de milliers de migrant.e.s dans le bassin méditerranéen ou à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, sans oublier la guerre d'Algérie, le Cambodge, avant qu'elles ne s'étendent à l'Amérique latine, au Maghreb et au Moyen-Orient. Les disparitions forcées caractérisaient jusque-là les régimes autoritaires passés : les dictatures latino-américaines du Cône Sud telles que le Chili, l'Argentine, l'Uruguay, mais aussi la Colombie ou le Mexique de longue date, ou encore l'Espagne, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge.

Le Mexique illustre la réalité d'un État qui s'est consolidé au fil du XX^e siècle par un pacte corporatiste et des liens clientélistes durables, consolidés sur une histoire longue de violences politiques chroniques et sporadiques, faites d'assassinats politiques et de massacres ciblés, qui ont cuirassé l'hégémonie du Parti révolutionnaire institutionnel jusque dans les années 2000.

Suite à une lente décomposition du pacte corporatiste et clientéliste, de l'accroissement d'un pacte néolibéral dans les années 1980 et d'un *statu quo* rompu entre État et cartels, le pays est traversé depuis 2006 par des violences d'une autre magnitude, extrêmes dans leur cruauté, massives dans leur nombre, protéiformes dans leur expressions (disparitions forcées, extorsions, traites de personnes, assassinats extrajudiciaires, massacres) et qui touchent désormais tous les secteurs de la population en produisant de la terreur.

D'une part, l'histoire des disparitions s'inscrit dans une histoire de répressions politiques qui puise dans une tradition autoritaire de l'État mexicain. Ainsi, dans les cas de disparitions dites « forcées » (Loi générale sur la disparition forcée et la disparition de personnes par des particuliers, 2017), la participation directe des agents de l'État (armée ou polices) a été démontrée, parfois depuis fort longtemps : Atoyac de Álvarez et Ayotzinapa dans le Guerrero, Collines de Santa Fé dans le Veracruz, San

Fernando dans le Tamaulipas, Tlataya dans l'État du Mexique, Tanhuato et Apatzingán dans le Michoacán, etc.

D'autre part, les disparitions contemporaines, forcées ou non, ne peuvent se comprendre uniquement à l'aune d'une dichotomie simpliste entre « État » et « crime organisé ». S'il est vrai que les disputes territoriales entre cartels sont impitoyables et d'une grande cruauté, les acteurs violents sont labiles, ils se déplacent, changent d'organisations (régulières ou irrégulières), apprennent des techniques et des *modus operandi* distincts dans chaque cartel, qui circulent eux aussi des sphères militaires aux sphères criminelles et politiques.

Ainsi, contrairement à l'idée répandue que les violences contemporaines seraient uniquement criminelles et liées à des « règlements de compte » entre narcotrafiquants, nous assumons ici que c'est bien sous l'impulsion des nouvelles politiques sécuritaires lancées par le gouvernement mexicain en 2006 que la société mexicaine a été profondément bouleversée.

La nécropolitique au Mexique

Les thèses d'Achille Mbembé (voir encadré ci-contre) ont connu un succès important auprès des chercheurs travaillant sur le Mexique car elles offraient un cadre relativement général sur les formes indirectes de gouvernement. Le « droit de glaive » évoqué par Foucault pour caractériser le pouvoir souverain de l'État s'inscrit dans une économie globalisée qui lui ôte une grande partie de son pouvoir souverain de mort : d'une part, les narcotrafiquants et les criminels se déplacent sur des territoires étendus du commerce de la drogue et des armes, au-delà des frontières nationales ; d'autre part, les réseaux macro-criminels qui lient les agents de l'État, les entrepreneurs et les criminels, selon des arrangements régionaux créant des nécro-pouvoirs qui se configurent de manière singulière dans chaque État fédéré de la République. Ces pouvoirs régionaux parfois collaborent, mais souvent rivalisent et se disputent le contrôle de la population et du territoire, dépassant toujours les frontières politiques classiques entre privé et public, produisant ce que certains auteurs appellent des « zones grises » d'intérêts qui croisent des activités légales (notamment par le contrôle des ressources naturelles et productives) avec d'autres illégales (drogue, traite de personnes, traite d'organes, etc.), modifiant les manières de « gouverner par la violence » (Grajales, 2016).

Certains auteurs ont adopté une lecture nettement économique du capitalisme avancé au Mexique pour expliquer la nécropolitique actuelle. Ils parlent tantôt de narco-État (Gil Olmos, 2017), tantôt d'État multicriminel (Speed, 2018) pour évoquer la diversification économique des marchés illégaux. Car au trafic de drogue et d'armes s'ajoute la diversification d'activités criminelles devenues légales, comme le font les cartels du Michoacán avec le contrôle des pro-

Nécropolitique

Le concept de *nécropolitique* d'Achille Mbembé (2006) permet de réfléchir à la production massive de la mort à partir du Mexique contemporain et d'inscrire les morts en masse dans une économie plus générale de la violence. Mbembé s'inspire et prolonge le concept de « biopouvoir » de Foucault en tant que pouvoir souverain qui détient la capacité de dire qui peut vivre et qui doit mourir, à travers l'assujettissement du corps et de la vie au pouvoir de la mort. C'est dire avec lui que la souveraineté s'établit non pas exclusivement sur la valeur de « la vie » (Fassin, 2018), ni sur un gouvernement uniquement disciplinaire des corps (Fassin et Memmi, 2004), mais aussi sur l'exercice du droit à faire mourir. Selon Mbembé, le droit souverain de tuer a trouvé son archétype dans l'État nazi, puis s'est décliné dans les plantations sucrières, sous l'occupation coloniale en Afrique, dans le régime de l'apartheid en Afrique du Sud ou avec le cas palestinien aujourd'hui. Ainsi, si les concepts de « biopouvoir » et de « thanatopolitique » ont pu caractériser l'ample transition des États modernes européens, le concept de nécropolitique permet d'analyser les concepts postcoloniaux de l'exercice de la violence et de la souveraineté, ainsi que les nouvelles technologies de la mort.

ductions d'avocats ou de citrons. D'aucuns ont même parlé de « capitalisme gore » (Sayak Valencia, 2018) pour insister sur l'effet déstructurant du capitalisme avancé qui créent des consommateurs et des spectateurs des violences. D'autres ont réinterprété le concept de nécropolitique à l'aune de la production d'une main-d'œuvre peu chère issue des migrations mexicaines et centraméricaines (Varela, 2015 ; Estevez, 2019), mais aussi de la traite des personnes, surtout des femmes, le tout sur fond de terreur et d'omerta qui entraîne une nouvelle économie marchande des corps (Parrini, 2016 ; Segato, 2018 et 2019) au sein de « paysages de la terreur » (Castro Neira, 2013).

D'autres auteures, notamment féministes telles que Robledo et Hernández Castillo (2019), insistent davantage sur la continuité politique d'un « dispositif disparaisseur » (*dispositivo desaparecedor*) inauguré pendant la Guerre sale (1968-1985), mais qui connaît un essor sans précédent depuis la lutte contre le narcotrafic lancée en 2006 par l'ancien président Felipe Calderón Hinojosa (2006-2012). Suivant cette lecture géopolitique et militaire, un *continuum* existe entre les stratégies contre-insurrectionnelles anciennes, revisitées et appliquées à la lutte anti-drogue des quinze dernières années. Nous serions donc passés de « pédagogies de la cruauté » (Segato, 2019) – héritées des manuels militaires français et de la guerre antisubversive systématisée en Algérie, constituées, enseignées et transmises au sein de groupes d'élites formées dans l'OEA au Panama avant d'être diffu-

sées dans les anciennes dictatures latino-américaines –, à des conflits asymétriques propres aux « nouvelles guerres » (Moreau de Bellaing et Linhardt, 2014) qui se caractérisent par l'irrégularité des troupes qui s'affrontent, dont les populations civiles sont les principales victimes, mais qui ont un usage particulièrement instrumentale des corps.

Dire ceci est fondamental car la « guerre contre le narcotrafic » au Mexique n'entre pas dans les critères internationaux de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, ou de génocides, mais correspondrait davantage à un conflit armé d'un genre spécial, à la fois interne, asymétrique, mais aussi transnational.

Les mort.e.s et disparu.e.s en masse gagnent donc à être analysé.e.s à la croisée d'une économie globalisée des violences contemporaines au Mexique et d'une histoire politique longue des disparitions par l'État. Ce positionnement heuristique a des implications épistémologiques : il permet d'ancrer les mort.e.s et disparu.e.s dans des contextes d'affrontements territoriaux régionaux entre plusieurs groupes armés, publics et privés. Ainsi, les violences liées à la « délinquance » et au « crime organisé » ne s'opposent pas nécessairement aux violences étatiques et répressives (militaires ou policières) qui appartenaient au registre autoritaire ancien du Parti révolutionnaire institutionnel. Les violences contemporaines intègrent des pratiques violentes en chaîne. Et le manque d'enquête de la quasi-totalité des crimes aujourd'hui rend extrêmement difficile de savoir qui produit la violence et qui elle vise.

Des crises emboîtées, des territoires disputés, des acteurs violents labiles

Au Mexique, les crises sont emboîtées : d'abord politique et sécuritaire, devenue ensuite humanitaire et aujourd'hui médico-légale et funéraire. Elles traduisent à la fois l'échec des dispositifs sécuritaires à mettre fin aux violences criminelles et politiques, et l'impunité qui règne en maître dans le pays.

La militarisation de la société et de la sécurité publique a non seulement aggravé la situation des droits humains, mais elle a également renforcé l'impunité, entraîné une augmentation du nombre d'homicides et assuré la progression des activités criminelles et mafieuses dans le pays. Toutes ces expériences traduisent également une profonde méfiance de la société envers les institutions, accusées d'être corrompues, inégales, voire racistes dans les régions les plus marginalisées et indiennes.

Les stratégies sécuritaires ont conduit à un double phénomène concomitant, la militarisation de la vie quotidienne des Mexicains et de la sécurité publique, ainsi que la privatisation de la violence.

Militarisation de la société et de la sécurité publique

L'Initiative Mérida

L'Initiative Mérida est un projet d'aide extérieure lancé par les États-Unis en octobre 2007 et concrétisé en juin 2008 sous l'administration Bush, visant à mener des opérations armées au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, contre le trafic de stupéfiants et les opérations annexes qu'il engendre, comme le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, la création de gangs. Souvent comparé au Plan Colombie qui a soutenu des forces militaires et paramilitaires dans la lutte contre les cartels, l'Initiative Mérida prétend moderniser les forces armées mexicaines et renforcer le complexe militaro-industriel des États-Unis. Au Mexique, c'est la Marine nationale qui a été au premier plan des opérations contre les narcotrafiquants car elle était jugée la moins corrompue, l'amenant à opérer sur plusieurs territoires reculés, comme au Chiapas ou sur la côte Pacifique.

La Loi de la Sécurité intérieure

Fin 2017, sous le mandat d'Enrique Peña Nieto, la Loi sur la sécurité intérieure est ratifiée. Elle autorisait la militarisation de la sécurité publique déjà entamée sous les mandats de Ernesto Zedillo et Vicente Fox avec l'incorporation de chefs militaires dans les ministères, dont le général Rafael Macedo de la Concha à la PGR (parquet général) en 2000, et l'ingérence des armées étrangères dans la sécurité nationale. Elle autorisait aussi l'armée, la Marine, les forces aériennes et toute force de sécurité publique, à réaliser des exercices de surveillance « par n'importe quelle méthode de collecte de l'information » (article 28), en compromettant gravement l'intégrité et la confidentialité des systèmes de communications. Au nom de la lutte officielle contre le narcotrafic, cette loi élargit l'action des forces armées en matière de sécurité (correspondant généralement aux polices) dans la sphère civile et dans la vie quotidienne des Mexicains (depuis 2007, 45 000 militaires ont été déployés dans les rues).

La Garde nationale

Depuis l'investiture d'Andrés Manuel López Obrador en décembre 2018, la réforme de la police l'a placée sous tutelle directe de l'armée par un mandat unique. La Garde nationale prolonge les mesures sécuritaires des gouvernements précédents. Il n'est donc pas étonnant que les chiffres d'homicides et de disparitions ne diminuent pas. Ainsi, aux délits du crime organisé s'ajoutent la militarisation des structures de sécurité qui doivent inquiéter sur les dérives autoritaires du régime mexicain : la multiplication des massacres de Mexicain.e.s et de migrant.e.s (Cadereyta, San Fernando...), des cas de disparition forcée, des extorsions et des tortures attestées des forces militaires (Tlataya, Apatzingán, Villa Purificación, Iguala, parmi tant d'autres) sont autant d'indicateurs préoccupants de violations des droits humains qui témoignent des dérives autoritaires du régime mexicain, pourtant considéré comme une démocratie, et bien au-delà de « règlements de compte » attribuables au seul crime organisé.

Ces réformes sur la longue durée ne sont donc que le *continuum* de trente ans de mise en œuvre d'un plan de sécurité étasunien, qui a été opérationnel dans les années 1970 et 1980 pendant la Guerre sale avec la stratégie contre-insurrectionnelle et les services de renseignement, puis avec l'apparition de la Direction fédérale de sécurité (Dirección Federal de Seguridad) – une agence gouvernementale qui a combiné des stratégies contre-insurrectionnelle et anti-drogue –, plus récemment l'Initiative Mérida, tributaire du Plan Colombie, puis la Loi sur la sécurité intérieure et la Garde nationale, qui est en quelque sorte le dernier avatar du mariage entre la force publique nationale et le renseignement militaire des États-Unis.

Premièrement, l'armée mexicaine se modernise très rapidement et depuis quinze ans au moins, avec comme ambition affichée d'être la meilleure armée d'Amérique latine. Depuis 2006, les effectifs militaires ont doublé, notamment grâce à l'accompagnement de conseillers militaires nord-américains et la dotation d'un matériel sophistiqué fourni par la Maison Blanche (hélicoptères Bell UH-1H, outils de détection, drones, appareils électroniques et informatiques), la formation de la gendarmerie mexicaine par la gendarmerie française, l'achat légal d'armes, par exemple à l'Allemagne, qui circule ensuite de manière illégale dans les zones les plus dangereuses, comme ce fut le cas avec les M36 de Heckler & Koch retrouvés dans le Guerrero et le Michoacán. L'armée opère aussi un changement qualitatif de l'intervention militaire par la militarisa-

tion de la société et l'élargissement des droits militaires dans la sphère civile, notamment pour faire des perquisitions sans mandat d'arrêt.

Deuxièmement, si la police s'est progressivement militarisée dans ses méthodes d'intervention et de répression, il n'est pas rare non plus que les forces de l'ordre, armées et policières, sous-traitent l'exercice de la violence en déléguant leurs compétences à de multiples acteurs criminels effectuant le « sale boulot » (Hughes, 1997). Dans beaucoup de témoignages recueillis, l'imbrication, voire la collusion, d'acteurs politiques et criminels rendent plus poreuses encore et difficiles à délimiter les frontières entre des violences de différentes natures, produites par de multiples acteurs armés.

**Les « technologies
de la disparition » des corps
sont plurielles et diversifiées,
couvrant un spectre large
de « camouflage du crime »
allant de l'inhumation
superficielle et désorganisée
de corps entiers
à la destruction systématique
et exhaustive des restes
humains**



Ainsi, aujourd'hui au Mexique, le passage à l'acte violent peut aussi bien être le fait de militaires, de policiers locaux, fédérés et fédéraux, de narcotrafiquants, de paramilitaires, de milices privées, de mercenaires, de sicaires ou de tueurs à gages. Les figures de ces combattants n'appartiennent plus exclusivement à une troupe régulière, mais à des groupes différenciés, plus ou moins formels et organisés, mobiles et éphémères, politisés et criminels.

Les loyautés sociales et politiques des figures criminelles de combattants complètent, imitent ou remplacent le travail effectif des « professionnels de la violence » que sont l'armée et les polices. Ils emploient des moyens de combat dont le spectre va des plus conventionnels aux plus répréhensibles (Linhardt et Moreau de Bellaing, 2014). Si certains criminels d'entre eux sont, d'une certaine façon, des figures renouvelées de bandits (Hobsbawm, 1969) devenus « justiciers hors-la-loi » (Favarel et Gayer, 2021), d'autres s'emploient à imiter les méthodes militaires employées dans le Cône Sud ou au Guatemala pour mettre en scène une cruauté terrorisante (Nahoum-Grappe, 2002 ; Uribe, 2004) par des supplices relevant de ce que Michel Foucault appelait un pouvoir souverain sur les corps de leurs victimes.

Les acteurs criminels des grands cartels de la drogue, quant à eux, façonnent sur un mode entrepreneurial capitaliste une longue chaîne de production de la violence avec de nombreux acteurs économiques et violents, souvent lourdement armés, allant de hauts commandements à des exécuteurs ou des espions, qui fonctionnent selon un *modus operandi* renouvelé du phénomène paramilitaire, au croisement de violences privées et publiques, insérées dans une économie marchande épuisant les corps aux travaux les plus durs.

Au Mexique, davantage qu'une « industrialisation » de la disparition et de la mort, les *modus operandi* à l'œuvre

apparaissent comme des formes plus ou moins organisées selon les régions, soumises aux relations clientélistes et personnalisées entre les groupes criminels eux-mêmes, entre ceux-ci et les institutions publiques, les entrepreneurs régionaux et même la société civile. À cela s'ajoutent des intérêts économiques « légaux » : la sombre construction du mur et les renégociations de l'accord de libre-échange entre le Mexique et les États-Unis sous l'administration Trump auront complexifié encore davantage, et pour longtemps, ce paysage économique et politique.

On comprend ainsi que les expressions de violences multiples à la fois relèvent de stratégies de contre-insurrection anciennes, mises en place au sein de la stratégie anti-drogue, et sont combinées à des activités marchandes contemporaines qui font le lit du capitalisme avancé et s'abattent de plein fouet sur les corps de civils.

Dans cette économie politique globale de la disparition et de la mort, les corps deviennent centraux, à la fois comme produits de la marchandisation pour des trafics multiples (drogues, armes, traite de personnes et d'organes, etc.), comme main-d'œuvre qu'il convient d'exploiter par le travail (des usines de *maquiladoras* aux « camps de travail » clandestins pour transformer les drogues), ainsi que comme corps qui dérangent une fois utilisés et dont il faut ensuite se débarrasser, tels des objets jetables. La dévaluation de la vie et du corps résulte de discriminations sociales, raciales et ethniques, de genre, qui se croisent à des degrés différents dans chaque contexte régional.

Le corps dans les violences de masse à la fois comme réceptacle, véhicule et source de symboles et de représentations de ce qui doit être détruit (Eltringham, 2012). Pratiques communes aux « cultures de la terreur », les « techniques des violences faites aux corps » (Foulard & Melenotte, 2017) font de ceux-ci des objets didactiques visant à introduire la peur en vue de discipliner les populations concernées par les messages. Les corps sont aussi torturés, mutilés, démembrés, pour ôter leur caractère sacré, les extraire du corps individuel et social, et instaurer de la terreur dans un système tournoyant de vengeances, parfois sur plusieurs générations, ce que l'anthropologue colombienne María Victoria Uribe a synthétisé dans la formule « tuer, retuer et contretuer » (1990).

Les « technologies de la disparition » des corps sont également plurielles et diversifiées, couvrant un spectre large de « camouflage du crime » allant de l'inhumation superficielle et désorganisée de corps entiers à la destruction systématique et exhaustive des restes humains. Ces méthodes sophistiquées supposent des ressources matérielles plus importantes, comme de posséder ou de s'emparer de propriétés privées pour capturer, faire travailler (dans des « camps de travail ») et/ou torturer des personnes enlevées (dans des sites d'extermination appelés

parfois « camps de concentration »), pour ensuite enterrer leurs corps, les dissoudre ou les brûler.

L'acquisition de connaissances et de techniques criminelles pour faire disparaître tant que possible les restes, creuser des fosses clandestines ou ne laisser que des cendres ou des fragments calcinés, illisibles et indéchiffrables, a des conséquences considérables sur la société mexicaine dans son ensemble qui doit relever de nombreux défis.

Pour toutes ces raisons, l'effort mené succinctement ici de théorisation plus globale sur le cas mexicain doit croiser l'analyse régionale des arrangements politiques et criminels. On gagne donc à étudier les effets du narcotrafic dans leurs déclinaisons régionales et ancrés dans la vie quotidienne des Mexicain.e.s, sans quoi, l'analyse reste normative et la théorie risque de se décrocher des pratiques ordinaires et quotidiennes.

Quelle(s) justice(s) au Mexique ?

Face à des violences extrêmes et massive, les dispositifs de justice transitionnelle ou les politiques mémorielles se mettent généralement en œuvre longtemps après les faits, établissant une distance temporelle entre le moment des violences et l'instauration de dispositifs institutionnels et judiciaires, *ad hoc* ou internationaux.

Au Mexique, la coexistence de violences en cours et des premiers exercices de justice et de mémoire autour des disparu.e.s, généralement caractéristiques d'une temporalité de l'*après-violence*, rendent la situation mexicaine complexe, loin d'une temporalité linéaire ou d'une étape historique de « post-conflit ».

Tandis que les violences extrêmes sont généralement prises en charge postérieurement de manière rituelle par l'État, à travers des systèmes de justice transitionnelle (Lefranc, 2002) ou des politiques mémorielles (IPEV, 2019), le Mexique bricole un ensemble de dispositifs avec un jeu d'échelles complexe entre les niveaux fédéré et fédéral et des institutions fragmentées.

Face à l'ampleur de la « guerre contre le narcotrafic » et l'inhabilité du gouvernement mexicain à fournir de la sécu-

rité et de la justice aux Mexicains, diverses initiatives civiles ont émergé et exercé une pression sur l'État au point de modifier le droit et créer des institutions. Les réformes récentes du droit sur le thème des disparitions résultent d'une harmonisation des politiques publiques nationales au vocabulaire et aux standards internationaux (Lefranc, 2008, 2006a, 2006b), infléchies par de puissantes « mobilisations des victimes » (Lefranc et Mathieu, 2009), particulièrement singulières et actives dans le pays.

Les collectifs de recherche de personnes disparues s'organisent ces dernières années autour de quatre principales actions :

- L'obtention du statut de victime pour l'octroi de réparations matérielles.
- La recherche immédiate de fosses clandestines ou l'ouverture de fosses communes.
- La recherche en vie dans des hôpitaux, des prisons, des asiles ou maisons de retraites.
- Le recours à la justice internationale (la Commission interaméricaine des droits humains), notamment des 43 étudiants d'Ayotzinapa, pour pousser les autorités à mener des enquêtes judiciaires et pénales sérieuses.

Une cinquième catégorie concernerait les familles de personnes disparues qui ne se mobilisent pas, pour de nombreux motifs, à commencer par les peurs très puissantes des représailles ou du jugement social et familial. Il n'est pas rare aussi qu'elles n'aient pas ou peu d'accès aux institutions et au système de justice, notamment dans les régions reculées et marginalisées des communautés paysannes ou indigènes, ou encore qu'elles préfèrent s'en remettre à la justice divine.

Ces cinq modalités d'action traduisent la profonde méfiance de nombreux Mexicain.e.s, notamment les familles de victimes, envers les autorités, qu'elles accusent tantôt d'inefficacité, tantôt de corruption, tantôt de mal réaliser leur travail et d'aggraver la situation avec de nombreuses irrégularités, comme cela est le cas avec les doubles disparitions où les instances étatiques font disparaître des corps au sein des institutions par leur négligence.



La population locale s'arrête sur la place centrale pour regarder les portraits des disparu.e.s. Papatlantla, 9 février 2020, Veracruz © Emmanuelle Corne

Avancées juridiques autour de la disparition (forcée) au Mexique

2011

Le Mouvement pour la paix avec justice et dignité (MPJD), porté par le poète Javier Sicilia dont le fils a été assassiné avec cinq autres jeunes, relance les mobilisations autour des premières organisations de victimes au Mexique.

2013

En 2013 est adoptée la « Loi générale des victimes » après de houleuses négociations entre la société civile et le président à l'origine de la guerre contre le narcotrafic, Felipe Calderón Hinojosa. Celle-ci reconnaît le statut de victimes non seulement aux personnes assassinées par le narcotrafic, mais aussi pour les familles de disparu.e.s. Cette loi propose des programmes de réparation matérielle par le biais de la Commission d'accueil aux victimes (CEAV), une institution accusée de nombreux maux depuis, notamment de clientélisme et corruption, mais aussi de distribution aléatoire et arbitraire des ressources aux familles, et qui a menacé de fermer durant la pandémie alors même que les familles avaient des difficultés financières. Cette loi fait partie d'une justice que l'on qualifie de restauratrice, mais elle ne s'accompagne pas d'enquêtes judiciaires.

2014

Un tournant majeur a lieu en septembre 2014, avec la disparition obscure de 43 étudiants de l'école rurale Raúl Isidro Burgos d'Ayotzinapa, une localité située dans l'État du Guerrero. La reprise des mobilisations sociales a alors fait entrer avec fulgurance la problématique des disparitions dans l'agenda national.

2017

La « Loi sur la disparition forcée de personnes, disparition commise par des particuliers et du système national de recherche de personnes » est adoptée en novembre 2017, après de nombreuses pressions des membres de la société civile, notamment des collectifs de familles et des centres des droits humains qui poussent à des réformes juridiques. Elle offre un nouveau cadre normatif qui reconnaît l'implication d'agents de l'État dans les disparitions. Cette loi transforme aussi en profondeur le traitement des restes humains et renforce un dispositif institutionnel particulièrement ambitieux pour « gouverner les morts ». La loi prévoit entre autres la génération et la systématisation d'information (notamment base de données croisée) et la recherche immédiate de personnes disparues (et non après 72h).

2018

En juillet 2018, l'élection d'Andrés Manuel Lopez Obrador change sensiblement le ton par rapport aux gouvernements précédents, avec l'annonce de plusieurs initiatives ambitieuses pour faire des disparitions massives une priorité dans l'agenda politique :

1/ la mise en place d'une Commission de vérité et justice pour « régler » l'affaire Ayotzinapa sous son mandat, notamment en remettant les compteurs à zéro dans l'enquête et dans le récit de la « vérité historique » ;

2/ la mise en place d'un plan fédéral en matière de disparition forcée pour lutter contre la « crise humanitaire » par : la création d'une Commission nationale de recherche de disparus (Comisión Nacional de Búsqueda, CNB), dont le personnel est aujourd'hui en cours de formation, avec des projets pilotes pour décliner ces dispositifs institutionnels au niveau régional ; l'annonce de la création de dix instituts médico-légaux dans le pays pour identifier les près de 39 000 cadavres non-identifiés (52 000 à ce jour) ; la consolidation d'un Mécanisme extraordinaire d'identification médico-légale (MEIF) pour avancer plus rapidement vers la mise en œuvre de ce processus d'identification.

2020

Le Mexique reconnaît la compétence du Comité contre la disparition forcée des Nations Unies et accepte l'intervention de l'ONU.

2021

Le 31 août 2021, Journée internationale des victimes de disparition forcée, le Mécanisme extraordinaire d'identification médico-légale (Mecanismos extraordinario de identificación forense, MEIF) désigne un Groupe coordinateur (*Grupo Coordinador*) composé de familles de personnes disparues, dans une logique collaborative, pour répondre à la crise médico-légale.

Malgré ces efforts institutionnels ambitieux et indéniables, la Loi en matière de disparition forcée peine encore à être mise en application et le gouvernement mexicain n'a toujours pas de méthodologie d'investigation harmonisée à l'échelle nationale pour affronter sérieusement la situation. Le personnel récemment recruté au sein de la Commission nationale de recherche et du Système national de recherche est en cours de formation. Et surtout, les violences ne diminuent pas, malgré l'élection en 2018 d'Andrés Manuel López Obrador. En même temps qu'il dit faire des recherches de disparu.e.s sa priorité, il protège et choisit l'armée, en laquelle il croit profondément, en mettant sous sa tutelle l'ensemble des forces de l'ordre (rurales, fédérées, fédérales), appelées la nouvelle Garde nationale.